

Image not found or type unknown



Succession récupération des apports

Par **belette59**, le **15/03/2016** à **12:27**

bonjour

la somme récupérer lors d'un partage après divorce
est elle comprise dans la masse ou récupérer en plus
de votre succession par les héritiers de votre première
union

il ni pas eu de déclaration de réemploie

je remercie d'avance tous les membres pour vos réponses